



SPARCRAFT™
Performance Engineering

SPARCRAFT Provisions
Dispositions SPARCRAFT



ADDITIONNAL INFORMATION
Related to the
Sparcraft Product Terms of sales

COMPLÉMENT D'INFORMATION
Aux condtions générales de vente
des produits Sparcraft

www.sparcraft.com

Sparcraft, depuis plus de 50 ans

Merci d'avoir choisi un bateau équipé avec une mâture Sparcraft. Notre société fabrique en France depuis plus de 50 ans des mâts et des gréements pour les plus grands chantiers et pour des bateaux aux programmes variés. Afin de garantir la qualité de nos produits au cours de vos navigations, il est impératif que vous soyez acteur du maintien de cette qualité en respectant les dispositions ci-après.



Sparcraft, since 50 years

 Thanks for choosing a boat equipped with a Sparcraft mast. Our company has been manufacturing masts and rigging in France for over 50 years for the largest shipyards and for boats with varied programs. In order to guarantee the quality of our products during your browsing, it is imperative that you take part in maintaining this quality by respecting the provisions below.



Sommaire

Table of contents

Avant propos	4	Translation currently non available
Mise en service	5-7	
Maintenance & Entretien	8	
Utilisation	11	
Support technique	12	
Traçabilité	13	
Préparation du mât, Dressing, grutage,...	Annexe A	
PV Traçabilité/ réglage	Annexe B	
PV de contrôle	Annexe C	
PV de contrôle/ réglage	Annexe D	

AVANT PROPOS

L'ensemble mât-bôme-gréement constitue, avec les voiles, le «moteur» de votre voilier. Ces éléments répondent à certaines règles d'entretien et d'utilisation. C'est pourquoi il appartient au propriétaire (et à l'utilisateur auquel le bateau est mis à disposition) de veiller au planning d'entretien de cet ensemble par des professionnels reconnus par Sparcraft ainsi qu'à son bon usage, en bon marin et en toute sécurité dans des conditions météorologiques acceptables pour le bateau et son gréement.



Et particulièrement **en respectant rigoureusement le tableau de réduction de voilure défini par le constructeur.**

Il est aussi **essentiel de pas modifier l'architecture du gréement.**

Les recommandations - non exhaustives - évoquées dans ce manuel et les différentes annexes associées, sont à respecter de façon impérative. En effet, de l'installation et des réglages irréprochables, leur conformité, ainsi que d'une utilisation adaptée dépendent la durée de vie de votre mât, bôme, poutre (pour les catamarans), gréement et sont les garants de la longévité de l'ensemble et de votre sécurité.

QR-Code notice



Utilisation

> Télécharger la [NOTICE D'UTILISATION - REF 29507000092](#) >>>

OBJET: Ce document concerne les mâts, bômes, poutres et gréements Sparcraft en leur état d'origine et n'ayant subi aucune modification, et bien sûr navigants dans leur catégorie d'homologation (selon pays), et suivant les **CGV SPARCRAFT DEFINISSANTS CES REGLES** dont certaines énumérées ci-après.

GARANTIE:

La durée de la garantie est de deux ans, sauf négociation spécifique, et définie dans les conditions générales de vente. Les termes de cette garantie conventionnelle et son champ d'application sont associées au respect de ces préconisations Sparcraft.

Le non respect des consignes Sparcraft et compléments d'information, la modification de l'architecture du gréement, impliquent de droit la perte de garantie fournisseur.

1. MISE EN SERVICE

RÉCEPTION : se référer à l'**annexe A** ainsi que, en complément d'information, aux documents consultables sur le support technique Sparcraft : www.sparcraft.fr.

Le chantier et/ou le propriétaire sont tenus de se conformer aux dispositions et aux exigences de prise en charge des éléments de mâture Sparcraft. Et dans un premier temps de signer ou faire signer par une personne habilitée Sparcraft les documents d'identification du bateau, de son propriétaire, acceptation des recommandations comprises dans les Conditions générales de vente.



IDENTIFICATION :

Se référer également au chapitre «traçabilité» de la notice d'utilisation. (> [Support technique Sparcraft](#))

Les **numéros de gréements** sont notés sur le **ridoir de l'étau** et correspondent aux certificats de garantie fournis avec le gréement.

Les mâts sont numérotés sur **plaque gravée** (sous le vit de mulet ou en pied de mât selon profil).

Numéro d'identification et traçabilité bôme : gravé au niveau de l'embout avant.

Vous devez reporter ces numéros sur l'avant-dernière page du livret et le stocker numériquement et les reporter également sur les documents de contrôle et réglage.

DRESSING & MÂTAGE: se référer à l'**annexe A** ainsi que - pour information complémentaire - aux instructions & conseils - mâtage et réglages, consultable sur le support technique Sparcraft.

> [Télécharger la NOTICE de MATAGE](#) Ref. N°29507000090 >>>

QR-Code notice



Cette opération doit être effectuée par un professionnel ayant suivi les formations dispensées par Sparcraft auprès des services formation des chantiers et/ou un agent agréé Sparcraft (voir liste sur site www.sparcraft.fr).

Par ailleurs le fait de monter dans un mât est une opération nécessitant une accréditation de travail en hauteur selon chaque pays (article R4323-89 du code du travail en France). Le respect des règles de sécurité enseignées et l'utilisation du matériel habilité lors de la formation est impérative.

1. MISE EN SERVICE (suite)

PRÉPARATION DU MÂT - DRESSING & MÂTAGE : (se référer à l'annexe A)

Cette annexe a pour but de fournir des indications complémentaires au professionnel afin de veiller au bon déroulement d'un mâtage quel que soit la taille du profil, et complète d'autres informations fournies sur le site web Sparcraft.

QR-Code doc.



Annexe A

[> Support technique Sparcraft](#)



Suivez scrupuleusement, et étape par étape les opérations du déballage aux premières utilisations du mât.

Le mât, son gréement dormant et courant et pièces périphériques doivent être protégés à tout moment de l'opération.

Rappelons que cette opération doit être effectuée par un professionnel ayant suivi les formations nécessaires au grutage, et celles dispensées par Sparcraft auprès des services formation des chantiers et/ou un agent agréé Sparcraft (voir liste sur site www.sparcraft.fr).

Nous alertons sur les risques importants liés à la manutention et vous recommandons la plus parfaite attention à la sécurité lors de cet exercice.



ATTENTION au TRAVAIL EN HAUTEUR : Le fait de monter dans un mât est une opération nécessitant une accréditation de travail en hauteur, selon le pays concerné (selon l'article R4323-89 du code du travail français). Le respect des règles de sécurité enseignées et l'utilisation du matériel habilité lors de la formation est impérative.

PARTICULARITÉ DE VOTRE GRÉEMENT : se référer à l'annexe A

Les particularités du gréement peuvent entraîner des conditions d'utilisation et de réglage particuliers. Par exemple, la particularité des gréements autoportés de multicoques implique des pré-réglages avant mâtage concernant la poutre. Il en est de même pour les mâts enrouleurs.

Se rapporter donc à ces préconisations, conseils du gréer et notes associées du support technique.

[> Support technique Sparcraft](#)

Multicoques

Nous attirons aussi l'attention du propriétaire sur les **conditions particulières de navigation des Multicoques** notamment concernant les couples de redressement de ceux-ci et les règles impératives de réduction de voilure qui s'imposent. Et donc de se référer scrupuleusement aux polaires d'utilisation des voiles préconisées par le chantier et de prendre en compte l'influence de l'angle et la force du vent apparent.

Monocoques de plus de 50' : nécessitent des attentions particulières relatives à leur déplacement, à leur inerties et aux risques liés.

Mâts peints : lire les recommandations de la notice d'utilisation ainsi que les préconisations d'entretien Sparcraft des espars aluminium laqués (en flashant le QRCode ci-contre.

Mâts carbone : Voir le paragraphe concernée, en [annexe A](#).

Mâts enrouleurs : lire les particularités liées à leur utilisation [annexe A](#).

QR-Code notice



Espars laqués

PREMIER RÉGLAGE DU MÂT, GRÉEMENT ET POUTRE (SI CATAMARAN)

Le premier réglage doit être conforme aux préconisations fournies par Sparcraft dans la pièce dite de FICHE DE REGLAGE (sur Pro-support - nous contacter) et contrôlé grâce à un tensionneur DILLON QUICK CHECK de taille appropriée et dûment étalonné suivant les préconisations constructeur ou pour les mâts pré-équipées de mastjack d'une centrale hydraulique et de vérins adaptés tel que préconisé dans la FICHE DE REGLAGE.

> [Télécharger la fiche de réglage sur le support technique Sparcraft](#)

QR-Code notice



Fiches réglage

Une fiche complète - sous forme de PV de réglage (fichier excel - annexe B) - doit être renseignée, datée, signée et transmise en format pdf à Sparcraft* et/ou chantier mais aussi être consignée en double dans le carnet de bord.

*adresse de transmission : service@sparcraft.com

+50' et/ou gréements Rod

Dans le cadre des conditions de garantie de certaines unités, +50' et/ou de gréements Rod, le professionnel devra avoir suivi une formation, individuelle et spécifique à chaque modèle, délivrée par Sparcraft et validée par un certificat de suivi de stage ([nous consulter](#)).



Un contrôle et une reprise selon les préconisations Sparcraft devront être effectués **après +/- 1500 milles nautiques de navigation**

2. MAINTENANCE & ENTRETIEN

Recommandations importantes concernant le CONTRÔLE ET LES RÉVISIONS

D'une manière générale, se rapporter à la notice d'utilisation , > Télécharger la [NOTICE D'UTILISATION - REF 29507000092](#)

Contrôle & entretien annuel :

Tous les ans, un contrôle et un entretien du mât et du gréement (du type hivernage) sont indispensables (selon définition à suivre). Différents points de contrôle sont à vérifier et des opérations d'entretien sont nécessaires dont certaines répertoriées Contrôle mât et gréement [annexe C](#) et [reprise réglage annexe D](#)



Au bout de la première année : le contrôle et la reprise du réglage sont impératifs pour valider la continuité de la garantie légale de 2 ans.

A partir de la deuxième année :

Il est recommandé, pour les unités inférieures à 50', d'effectuer ces contrôles tous les ans afin de prévenir toute usure, et/ou détérioration du mât et du gréement. Pour les unités supérieures à 50', le contrôle et la reprise de réglage est impérative. Les tensions et contraintes en jeu imposent cette inspection et le bon réglage afin d'éviter des fatigues et flexions alternées pouvant détériorer des pièces du mât ou du gréement. ([Annexe C](#) et [D](#))



Tous les 5 ans ou 30 000 milles nautiques* :

Un contrôle plus poussé est à effectuer par un professionnel habilité et diplômé (sparcraft). Celui-ci nécessite de contrôler le réglage ([Annexe D](#)), de démâter le bateau afin de contrôler l'ensemble des pièces du mât et du gréement (contrôle visuel d'usure de déformation, contrôle par ressuage, etc...). [Nous contacter](#)

Dans le cadre d'un gréement Rod, la recoupe des têtes de Rod (si la cote le permet) est une opération a minima nécessaire pour sécuriser le gréement. Dans le cas contraire, le changement de la barre de Rod s'impose.



Pour les mâts anodisés :

Après démâtage et démontage du gréement, un contrôle visuel doit être effectué par un professionnel afin d'identifier d'éventuels points de fatigue, de corrosion importante ou autres altérations

Pour les mâts peints :

Après démâtage et démontage du gréement: le contrôle d'un expert habilité Sparcraft est nécessaire afin de définir et préconiser les reprises et/ou réparations à effectuer avant de

remâter. Cette opération permet d'augmenter la longévité structurelle et aussi esthétique. En complément d'information, vous pouvez consulter nos préconisations d'entretien des espars aluminium laqués.

voir sur [> Support technique Sparcraft](#)

> Espars
laqués



Entretien mâts composite :

Inspection régulière des pièces pour détecter de potentiels dommages (fissures, délamination, bosses, effilochement...)

Nettoyage régulier pour éviter la détérioration de la couche externe.

Ne jamais utiliser de produits abrasifs pour le nettoyage (papier à poncer, chiffon sec...) ou de produits chimiques pour ne pas endommager la pièce. Privilégier un chiffon doux et de l'eau et ne pas frotter trop fort.

Eviter de laisser un élément en carbone non protégé (sans peinture ou vernis) exposé aux UV de façon prolongée.

La fibre de carbone étant un matériau conducteur, éviter tout contact direct avec des éléments sous tension non protégés.

Privilégier les associations avec des aciers inoxydables pour réduire le risque de corrosion galvanique.

Le **mâtage et le réglage** (Annexe A et B) devront être impérativement effectué par une équipe Sparcraft (ou un rigger) agréée par Sparcraft.

Celui-ci doit être conforme aux préconisations fournies par Sparcraft et contrôlé grâce à un tensionneur DILLON QUICK CHECK de taille appropriée ou pour les mâts pré-équipés de mastjack d'une centrale hydraulique et de vérins adaptés. Une fiche sous forme de PV de réglage (Annexe B) doit être remplie par l'opérateur, datée, signée puis convertie en PDF afin d'être consigné dans le carnet de bord mais aussi mis à disposition de Sparcraft* et/ou du chantier

*adresse de transmission service@sparcraft.com

De 6 à 10 ans ou maximum 30 000 milles* nautiques d'utilisation :

Il est recommandé, **pour les unités inférieures à 50'**, d'effectuer ces contrôles tous les ans par un professionnel agréé Sparcraft afin de prévenir toute usure, et/ou détérioration du mât et du gréement.

Pour les unités supérieures à 50', le contrôle et la reprise de réglage sont impératifs et doit être effectués par un professionnel Sparcraft. Les tensions et contraintes en jeu imposent cette inspection et le bon réglage afin d'éviter des fatigues et flexions alternées pouvant détériorer des pièces du mât ou du gréement. (Annexe C et D).



Dans tous les cas, un gréement câble ayant effectué 30 000 milles nautiques de navigation est déclaré en fin de vie et doit obligatoirement être changé.

(...) De 6 à 10 ans ou maximum 30 000 milles* nautiques d'utilisation (suite) :

Attention particulière - rod & câbles textiles :

Les Rods et câbles textiles doivent être changés tous les 6 ans maximum. Une attention particulière doit être portée sur l'étai Rod avec des vérifications régulières (jusqu'en tête, vérifier les torsions,...) mais aussi avant toute longue navigation.



Après 10 ans MAXIMUM :

Après 10 ans ou maximum 30 000 milles nautiques :

Tous les gréements câble (Rod ou textile : voir recommandations particulières plus haut) doivent être remplacés à l'identique ou avec modifications agréées par le fournisseur initial.

Le démâtage et démontage complet du mât doit être effectué.

Un contrôle visuel et, en cas de doutes ou suspicions, des contrôles approfondis par ressuges, par camera endoscopique, ultrasons, grattage peinture...etc., devront être mis en œuvre.

Le respect de ces consignes, la régularité et l'intégralité de ces contrôles et actions correctives sont a minima indispensables à l'intégrité et la sécurité de l'ensemble mât / Gréement Sparcraft, dans un objectif de fiabilité et de performance.



***Rappel : dans tous les cas, un gréement câble ayant effectué 30 000 milles nautiques de navigation est déclaré en fin de vie et doit obligatoirement être changé**

3. BOME & POUTRE.

Le même soin et préconisations d'entretien et de conformité doivent s'appliquer aux autres éléments tels que la bôme et ses accessoires ainsi qu'à la poutre dans le cas de catamarans.

L'installation et le réglage de ces éléments devront aussi être impérativement effectuées par une équipe Sparcraft ou un rigger agréé Sparcraft.

> Voir notamment les préconisations pour les poutres, annexe A.

> Voir également en annexe A les particularités «mât enrôleurs».



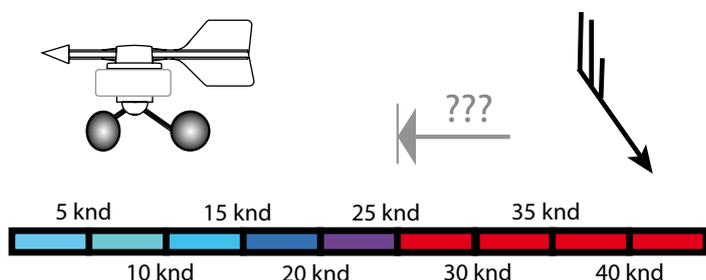
Par ailleurs prendre en compte que l'accastillage requiert également en parallèle un contrôle visuel permanent.

4 . HIVERNAGE & ENTRETIEN ANNUEL

Se conformer aux dispositions précisées dans le chapitre «Maintenance et entretien» de ce présent document. Ne pas ignorer non plus, lorsqu'elles ne sont pas contradictoires avec ce document, les recommandations décrites dans le support technique. > [Support technique Sparcraft](#)

5. UTILISATION

Les mauvaises conditions d'utilisation (surface et équilibre de voilure, manœuvres non contrôlées,...) peuvent constituer des causes d'avaries et d'accidents graves.



POLAIRES DE RÉDUCTION DE VOILURE : se référer et se conformer aux préconisations chantier (voir carnet d'utilisation du chantier ou adhésif près de la barre à roue.)

Important : le mât et sa bôme ont été calculés et sont garantis selon les vitesses de vent et surfaces de voilures indiquées dans le tableau constructeur. Tout non-respect de ces conditions entraînera l'annulation de la garantie et des risques pour le mât, son accastillage et sa bôme. De plus, le fait de surcharger le navire est une cause d'annulation de la garantie des éléments Sparcraft et des conséquences d'avaries liées.

SE RÉFÉRER À LA NOTICE D'UTILISATION MÂT & GRÉEMENT

ref N° [29507000092](#)

Cette notice donne des recommandations - non exhaustives - à suivre afin d'assurer une utilisation conforme de nos produits,

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos représentants dans le cas où vous auriez des questions autres que celles suggérées dans cette notice.

SÉCURITÉ DE L'ÉQUIPAGE : avoir toujours à l'esprit que de l'intégrité du mât et du gréement dépend la sécurité des membres de l'équipage, compte tenu des risques de démâtage et autres risques liés à un mauvais entretien et/ou une mauvaise utilisation.

6. EXTENSION DE GARANTIE

Une extension de garantie peut être négociée avec Sparcraft.

Se conformer dans ce cas à la durée définie lors de cette négociation.

AUTRES DOCUMENTS CONSULTABLES EN LIGNE :

Ces notices et préconisations permettent de compléter certaines informations données dans ce présent document et sont également à prendre en compte :

NOTICE DE MONTAGE - CONSEILS & PROCÉDURE :

QR-Code notice



Montage

PRÉCONISATIONS D'ENTRETIEN DES ESPARS EN ALU. LAQUÉS :

QR-Code notice



Espars laqués

NOTICE ÉTANCHÉITÉ MÂT TRAVERSANT :

QR-Code notice



Mât traversant

NOTICE PASSAGE DES CÂBLES ÉLECTRIQUES - REF 29507000055 :

QR-Code notice



Passage câbles

NOTICE D'UTILISATION - REF 29507000092 :

QR-Code notice



Utilisation

NOTICE LASHING :

QR-Code notice



Lashing

PV DE CONTRÔLE & RÉGLAGES - TRAÇABILITÉ:

QR-Code notice



PV CONTRÔLE

TRAÇABILITÉ- SAV

Sparcraft Traceability
Traçabilité Sparcraft

Acknowledgment of order N° / N° AR *:

Delivery date / Date de livraison :

Supervisor / Contrôleur :

Type / Type :

Sparcraft mast number :
Mât Sparcraft N° :

Standing rigging number (at the bottom tip of the backstay) :
Numéro de gréement dormant (gravé sur l'embout bas du pataras) :

Boat & Boat owner
Bateau / Propriétaire du bateau

Name & contact of the boat owner :
Nom et coordonnées du propriétaire du bateau :

Year of production :
Année de fabrication :

Hull Number :
Numero de coque :

CONTACT SAV / AFTER SALE SERVICE

SPARCRAFT - FRANCE
6-8 RUE BLAISE PASCAL F-29200 LA ROCHELLE - FRANCE
TEL : (33) 02 98 44 70 61 e-mail : service@sparcraft.fr

WORLD WIDE NETWORK
RÉSEAU D'AGENTS SARCRAFT

Export



France



SPARCRAFT™
Performance Engineering

SPARCRAFT - FRANCE

8 Rue Blaise Pascal Z.I. de Périgny

F-17185 Périgny FRANCE

TEL : +33 5 46 45 90 45 FAX : +33 5 46 45 36 59

e-mail : contact@sparcraft.com